



DOSSIER

EVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE 2009 A 2021

Le tableau 1 montre l'évolution de l'agriculture biologique entre 2009 et 2021.

La première partie de ce tableau se base sur les notifications reçues de la part des organismes de contrôle agréés au Luxembourg. Nous distinguons entre les producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs :

- Les producteurs biologiques sont divisés en sous-catégories, afin de montrer la diversité des productions au sein de l'agriculture biologique.
Cependant, les productions de lait et de viande restent les deux principaux piliers en agriculture biologique.
Entre 2009 et 2021, le nombre de producteurs biologiques est passé de 88 à 188.
- Les transformateurs regroupent les boulangeries, les boucheries, les laiteries, les abattoirs et tout autre entreprise active dans le façonnage, le ré-emballage et/ou l'étiquetage des produits primaires d'origine biologique.
Les distributeurs de produits biologiques garantissent l'acheminement de produits biologiques depuis le producteur ou transformateur vers le consommateur final.
Certains points de vente de produits biologiques sont aussi sous contrôle.
Dans cette catégorie, nous enregistrons une hausse significative de 129 opérateurs en 13 ans.
- Selon la réglementation européenne en la matière, les importations de produits biologiques ne concernent que les importations en provenance de pays tiers. Sept entreprises sont actuellement sous contrôle dans ce domaine d'activité.

Tableau 1 : Evolution de l'agriculture biologique de 2010 à 2021 (sources : ASTA, SER)

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Producteurs	96	117	126	132	134	146	158	188
Agriculteurs	54	66	72	75	77	82	83	98
Maraîchers	15	14	13	12	12	14	16	19
Viticulteurs	9	12	13	15	15	15	17	21
Fruiculteurs	6	12	11	12	11	11	11	16
Apiculteurs	12	13	13	14	15	19	22	21
Elevage de petite envergure			4	4	4	5	9	13
Transformateurs, Distributeurs, Points de vente	53	106	109	123	147	154	163	173
Importateurs	3	3	4	6	8	7	9	7
Producteurs selon <i>Farm structure survey (FSS)</i>	69	83	86	100	103	105	113	126
Surface Agricole utile (ha)	3 505	4 239	4 543	5 446	5 781,7	5 813,61	6 368,9	7 355,91
% des exploitations agricoles	3,13	4,10	4,38	5,18	5,40	5,61	6	6,74
% de la surface agricole utile	2,78	3,43	3,68	4,41	4,68	4,73	5,18	5,99

La deuxième et la troisième partie du tableau 1 entrent plus en détail sur les producteurs en agriculture biologique. Ces données sont fournies par le Service d'Economie Rurale.

La différence entre le nombre d'exploitations repris dans la première partie du tableau sous 'Producteurs' et celui repris dans la deuxième partie sous 'Producteurs selon FSS' provient du fait qu'afin d'être repris dans les statistiques transmises à Eurostat, l'exploitation agricole doit répondre à un des critères du *FSS* suivants :

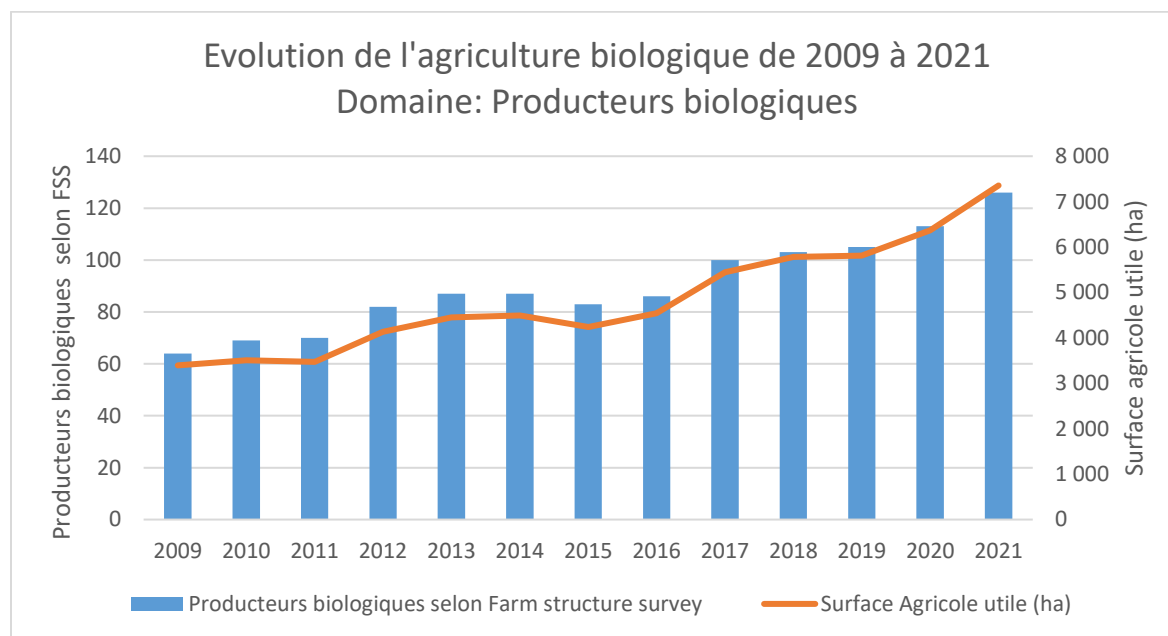
- L'exploitation cultive plus de 3 hectares de champs, prairies, cultures pérennes ou maraîchères ;
- ou l'exploitation pratique à titre professionnel l'horticulture sur plus de 0,25 hectares, la fruiticulture sur plus de 0,30 hectares ou une pépinière sur plus de 0,50 hectares ;
- ou l'exploitation pratique la viticulture sur une surface totale de 10 ares ou plus ;

- ou l'exploitation détient au moins 10 chevaux ou 10 bovins ou 20 moutons ou 20 chèvres ou 50 porcs ou 10 truies (plus de 50 kg) ou 1000 poules pondeuses ou 1000 têtes de volailles ou 1000 lapins ou 50 ruches.

Comme une partie des producteurs biologiques ne remplit pas ces critères, ils ne sont ni repris dans les chiffres du FSS, ni dans le calcul des pourcentages d'exploitations et de surface agricole utile.

Une autre partie de la différence s'explique par le fait que le nombre de producteurs indiqué dans la première partie du tableau reflète la situation au 31 décembre de chaque année, alors que celui du FSS est celui d'avril, et ne tient donc pas compte des exploitations qui débutent leur conversion entre avril et décembre.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de producteurs biologiques et la surface agricole utile entre 2009 et 2021.



Les pourcentages repris dans les deux dernières lignes du tableau 1 sont calculés par rapport au nombre total d'exploitations agricoles et de la surface agricole utile totale au niveau national.